

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 01 mars 2023

Commissaires

Chantal JOUANNO

Floran AUGAGNEUR

Ilaria CASILLO

Anne BERRIAT

Jean-Pierre BOMPARD

Christophe DAGUE

François GILLARD

Mirelle HEERS

Dominique HOESTLANDT

Thierry LATASTE

Jean-Pierre PONT

Marie-Françoise SEVRAIN

Jean-Michel THORNARY

Ginette VASTEL

Présidente

Vice-président

Vice-présidente

Pouvoirs

Loïc BLONDIAUX

Pascal CLOUAIRE

Constance MARECHEL-DEREU

Kristina PLUCHET

Salariées et salariés de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur

Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente

Dimitra FINIDORI, chargée de mission

Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

Jules CARCASSIN, stagiaire

Anouk CHÔMIENNE, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 10h30 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDES D'AVIS ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Programme d'opération de dénivellation du giratoire des Maringouins (Guyane)**

Par courrier du 25 janvier 2023, le préfet de la région de Guyane sollicite la CNDP pour la concertation préalable concernant l'opération de dénivellation du giratoire des maringouins (point de jonction entre la RN1 et la RD23, et porte d'entrée de l'agglomération de Cayenne).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Daniel CUCHEVAL pour cette mission d'avis méthodologique.

- **Grand dialogue citoyen, Bordeaux (33)**

Par courrier du 20 février 2023, la ville de Bordeaux sollicite la CNDP pour être accompagnée dans l'organisation, le déroulement et la définition des objectifs du Grand Dialogue citoyen dont le thème est « Bordeaux face à l'urgence climatique ». Ce débat citoyen intervient également dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET de la métropole.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Walter ACCHIARDI et Mme Marianne AZARIO pour assurer cette mission d'avis méthodologique.

- **Révision du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF-E)**

Par courrier du 27 février 2023, le Conseil régional d'Ile-de-France sollicite la CNDP pour assurer une mission d'avis méthodologique concernant la finalisation de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme relative à la révision du SDRIF-E.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Régis GUYOT pour assurer cette mission d'avis méthodologique.

II. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT ET DE GARANTE (L.121-17 CE)

- **Projet d'élaboration du SAGE des bassins versants des Pyrénées ariégeoises (BVPA)**

Par courrier du 26 janvier 2023, le Conseil départemental de l'Ariège et la Commission locale de l'Eau (CLE) du SAGE BVPA sollicitent la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable pour l'élaboration du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées ariégeoises.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Anne-Isabelle PARDINEILLE et M. Ivan PASCAUD garante et garant de la concertation préalable.

PROCÉDURES EN COURS

III. Reddition des comptes (L121-8-I) et lancement de la concertation continue (L.121- 14)

- **Projet de construction d'une plateforme de production de carburants renouvelables (HYNOVERA)**

Personnes présentes :

HY2GEN France

- Cyril Dufau-Sansot, président
- Denis Grisoni, directeur de projets et réalisation, chef de projet HYNOVERA
- Cécile Diacre, mobilisation partenariale pour HYNOVERA

MAGELLAN

- Pierre Sallenave, président, conseil en stratégie et les relations gouvernementales du projet
- Aurélie Michel, consultante, conseil en stratégie

IDDEST

- Annie Augier, vice-présidente, AMO concertation HYNOVERA

En présence des garants :

- Vincent Delcroix
- Philippe Quévremont

Lors de la séance du 06 octobre 2021, la CNDP a décidé d'une concertation préalable sur le projet Hynovera d'usine de production de bio-carburants à Gardanne (13), sous l'égide de deux garants MM. Vincent DELCROIX et Philippe QUEVREMONT.

La concertation s'est déroulée du 19 septembre au 21 novembre 2022.

Lors de la séance plénière, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet (le changement de technologie envisagé notamment qui divise par deux le dimensionnement du projet et par 10 le besoin en électricité et en eau qui en résulte), ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants.

Les échanges entre les commissaires et le maître d'ouvrage ont porté sur :

- Le modèle économique du projet tel que modifié et l'éventuel impact de ce redimensionnement à la baisse sur les créations d'emplois envisagées ;
- La prise en compte du contexte d'augmentation des prix de l'énergie et de l'évolution du marché des quotas de carbone dans la décision sur l'opportunité du projet ;
- Le bilan carbone du projet ;
- Le mode d'approvisionnement du site : ferroviaire, fluvial ou routier ;
- La portée industrielle du projet ;
- Le risque de persistance de la conflictualité autour du projet notamment au regard des modifications du projet envisagées par le MO

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants, ainsi que la réponse du responsable du projet et rend un avis qui constate que le maître d'ouvrage répond partiellement aux questions du public avec des précisions parfois limitées, notamment sur la question des risques et des impacts environnementaux.

La Commission nationale recommande notamment que le maître d'ouvrage organise des réunions pour présenter les nouvelles caractéristiques du projet et présente à la CNDP les modalités de la concertation continue à venir conformément à l'art. L121-14 du code de l'environnement.

La Commission nationale désigne MM. Vincent DELCROIX et Philippe QUEVREMONT garants pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES

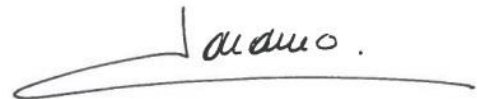
- **Modification du règlement intérieur**

La CNDP intègre deux modifications à son règlement intérieur :

- protection des données personnelles ;
- intérim de la présidence, le cas échéant.

- **Présentation du bilan du budget 2022 et du budget prévisionnel 2023**

Le bilan du budget 2022 et le budget prévisionnel 2023 ont été présentés aux membres de la Commission.



Chantal JOUANNO